



Mensuel d'information

Février 2006

Prix de marché des matières premières (€/t)
(Prix franco usine février 2006, parité RENNES moyenne du mois).

Blé	113
Orge	113
Maïs	120
Triticale	108
Manioc 67 % amidon	-
Son de blé	97
Remoulage demi-blanc	102
Solubles de distillerie	-
Corn Gluten Feed	-
Pois protéagineux	135
Féverole	135
Tourteau de soja 48	216
Tourteau de colza	154
Tourteau de tournesol non décortiqué	130
Tourteau de tournesol part. décortiqué	-
Graine de colza	228
Graine de tournesol	214
Huile de soja	484
Huile de colza	610
Mélasses de canne	135
L-Lysine	1400
DL-Méthionine	2450
L-Thréonine	3800
L-Tryptophane	22800
Carbonate de calcium	50
Phosphate bicalcique	315
3-Phytase	12500

Les majorations mensuelles des céréales et du pois sont incluses. Les prix des acides aminés et de la phytase microbienne sont indicatifs. Des achats en faible quantité chez les revendeurs conduisent à des prix qui peuvent être majorés de 20 à 30 %. Nous ne disposons pas toujours de cotation pour l'ensemble des matières premières.

Rédaction de cette note : **Didier Gaudré** : didier.gaudre@itp.asso.fr ; 02 99 60 98 26

Service Alimentation : vos contacts à l'ITP

Pôle Techniques d'élevage à Rennes : ITP, La Motte au Vicomte, BP35104, 35651 Le Rheu cedex :

• **Nathalie Quiniou** : nathalie.quiniou@itp.asso.fr ; 02 99 60 98 38

Pôle Techniques d'élevage et Pôle Economie* à Toulouse : ITP, 34 boulevard de la gare , 31500 :

• **Laurent Alibert** : laurent.alibert@itp.asso.fr ; 05 62 16 61 73

• **Eric Royer** : eric.royer@itp.asso.fr ; 05 62 16 61 76

• **Hervé Marouby*** : herve.marouby@itp.asso.fr ; 05 62 16 61 84



Prix d'intérêt des Matières Premières (€/t)

Le prix d'intérêt de chaque matière première est déterminé dans le cas de formules farine croissance et finition, satisfaisants les recommandations du CORPEN 2003. Cette détermination s'effectue avec les prix de marché relevés dans la presse spécialisée et auprès de fournisseurs.

Une matière première dont le prix d'intérêt est supérieur à son prix de marché apparaît en gras dans le tableau. Une matière première est intéressante lorsque son prix de marché est inférieur à son prix d'intérêt. Mais cela ne suffit pas, car il faudra également dans ce cas, tenir compte du taux entrant, afin de ne pas mobiliser inutilement des capacités de stockage.

	Prix de MARCHÉ	Prix d'intérêt	
		Croissance CORPEN	Finition CORPEN
Blé	113		
Orge	113	106	111
Maïs	120	105	104
Triticale	108		
Manioc 67	-	89	102
Son de blé	97	92	92
Remoulage 1/2 blanc	102		
Sol. Distillerie	-	71	70
Corn Gluten Feed	-	83	82
Pois	135	127	127
Féverole blanche	135		
T. Soja 48	216		
T. Colza	154		144
T. Tournesol non déc.	130	121	
T. Tournesol part. déc.	-	139	141
Gr. Colza	228	186	129
Gr. Tournesol	214	98	53
Huile soja	484	220	104
Huile colza	610	220	104
Mélasses Canne	135	56	93
L-Lysine	1400		
DL-Méthionine	2450		
L-Thréonine	3800		
L-Tryptophane	22800	17496	18195
Carbonate Ca	50		
Phosphate bicalcique	315	230	0
3-Phytase	12500		
Phosphate monocalcique	-	342	0

Commentaires

La Dépêche du 2 février signalait que l'absence totale de demande entraînait une dégringolade des prix de la féverole. Les prix relevés depuis confirment cette forte diminution. Ce mois-ci, les tarifs du pois et de la féverole sont identiques (135 €/T). La diminution de 30 €/T que nous observons est exagérée, en raison d'une confusion entre les qualités humaine et animale, qui nous a sans doute conduit à surestimer la cotation de la féverole pour les notes précédentes.

De son côté l'augmentation du blé (+3 €/T), permet une réintroduction du triticale dont le prix reste lui constant (108 €/T).

Le pois n'est pas attrayant dans les formules CORPEN en raison de la concurrence de la féverole d'une part, et de la limitation du taux de protéines de ces aliments d'autre part. En aliment Unique, cette contrainte étant moins forte, pois et féverole se placent facilement au détriment des acides aminés de synthèse et du tourteau de colza. La présence en force de ces protéagineux dans cet aliment accroît l'écart de coût alimentaire entre biphase CORPEN et aliment unique (+1.2 €/T).

Estimation du coût matières premières de formules équilibrées pour porc charcutier

FORMULES	Aliment UNIQUE	Croissance CORPEN	Finition CORPEN
MATIERES PREMIERES			
Blé	328	524	561
Triticale	100	100	100
Orge			
Tourteau de soja 48	48	70	37
Pois de printemps	215		
Son de blé			
Remoulage ½ blanc	120	120	120
Mélasse de canne			
Graine de colza			
Féverole	150	101	112
Tourteau de colza	16	58	
T. Tournesol non déc.			45
L-Lysine		2.8	2.9
DL-Méthionine	0.57	0.4	0.37
L-Thréonine	0.25	0.9	0.85
L-Tryptophane			
Carbonate de calcium	14.15	14.82	12.85
Phosphate bicalcique			
3-Phytase	0.03	0.08	0.03
Sel	3	3	3
COV	5	5	5
CARACTERISTIQUES NUTRITIONNELLES			
ED (kcal)	3156	3138	3117
EN (kcal)	2239	2241	2256
EN (Mégajoules)	9.37	9.38	9.44
MAT (g)	175	165	150
Lysine (g)	9.5	9.7	8.5
Lysine digestible (g)	8.0	8.4	7.5
Lysine digestible/EN (g/MJ)	0.85	0.9	0.8
Phosphore total (g/kg)	4.5	4.6	4.4
Phosphore digestible (g/kg)	2.2	2.5	2.0
Prix (€) / Tonne	128.4	132.8	127.4
Prix de 10MJ EN (€)	137.0	141.5	134.9

(*) : Les formules présentées sont le résultat brut de l'optimisation. Elles ne tiennent pas compte du minima d'introduction fixé, pour la 3-Phytase à 280 FTU en engraissement soit 56g/T, qu'il faudrait envisager pour la fabrication de ces aliments.

Suivi du coût de l'alimentation biphase CORPEN

Le coût matières premières de l'alimentation biphase CORPEN avec 60 % d'aliment Finition est comparé à celui d'un aliment unique. Cet écart de coût fait bien entendu abstraction de l'amélioration prévisible des performances zootechniques, liée à la distribution d'un aliment plus adapté en phase de croissance.

Biphase CORPEN	129.6 €/T
Biphase CORPEN-aliment UNIQUE	1.2 €/T

Contraintes retenues pour la constitution des aliments

	Standard	Croissance	Finition
MAT maxi (%)	17,5	16,5 (références CORPEN 2003)	15,0
P total maxi (%)	0,55	0,48 (références CORPEN 2003)	0,44
Énergie nette mini - MJ	9,4	9,4	9,4
P digestible mini (%)	0,22	0,25	0,2
Lysine digestible/EN (g/MJ)	0,85	0,90	0,80

Majorations mensuelles commerciales sur les céréales et les protéagineux (en €/tonne) (moyenne)

Mois	Blé, orge, maïs, pois (1)
Décembre	5.58
Janvier	6.51
Février	7.44

(1) Pour le pois, faute d'un accord interprofessionnel, le SNIA et le SYNCOPAC préconisent, pour la campagne 2003/2004 une majoration bimensuelle (du 1er août au 30 juin) identique à celle appliquée sur les céréales, tandis que la FFCAT et la FNA recommandent 1,22 €/t/mois base août.

Cette lettre d'information "Aliment" a pu vous être envoyée gratuitement grâce aux entreprises partenaires suivantes :

≡ Biomin® ≡

additifs et équipement de laboratoire d'analyse de mycotoxines

SoftAcid®

L'acide idéal en FAF
✓ Non corrosif
✓ Non volatil
✓ Diminue la sédimentation

Pour toute question, contactez
Mr Calmont - Borregaard France
Tél : 06.32.60.49.56